



Été

PRINTEMPS
AUTOMNE

2022

EN FRANCE VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS & RÉSIDENCES LOCATIVES À L'ÉTRANGER SÉJOURS



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Île de France, avec la SRIAS Île de France et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours, locations en Europe et dans les D.O.M (Antilles et Réunion)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40€)
- Accès aux offres été solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1200€.

*VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 710€ **Non cumulable avec la remise de 12%.**

CUMULEZ LES AVANTAGES !

- Selon vos revenus et **dans la limite des crédits disponibles**, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.
- Minimum 200€ d'aide sur les frais de séjour si éligible à l'aide SRIAS [Voir détails et modalités page suivante](#)

NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web). Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"



Brochures gratuites
sur demande

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200 / Numéro non surtaxé
(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)
avec le code **585993** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone



MODALITÉS PRATIQUES 2022

Ai-je droit à une participation de la SRIAS Ile e France ?

- Seuls les agents ayant un quotient familial mensuel inférieur à 3000€ sont éligibles à la subvention 2022 de la SRIAS.
- Au minimum 30% des frais de séjour, plafonné entre 200 et 1200€.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2022
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer
- Attestation sur l'honneur que l'agent et ses ayants droit n'ont pas bénéficié de l'action sociale dans l'année civile en cours
- que l'agent et ses ayants droit n'ont pas bénéficié de l'action sociale dans l'année civile en cours

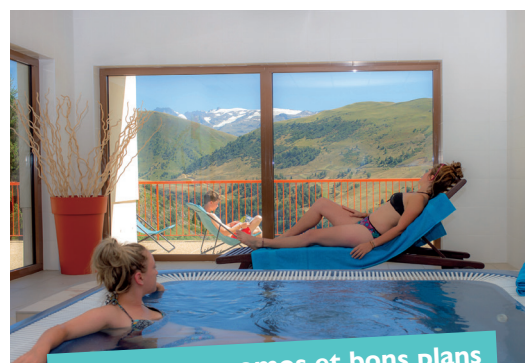
Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

La SRIAS accorde une subvention uniquement sur les séjours se déroulant en France Métropolitaine et dans les D.O.M.

- En 2022, l'agent ne peut bénéficier que d'une seule participation SRIAS par année civile et pour un seul séjour.
Pour un même foyer fiscal comportant plusieurs agents éligibles, il peut être accordé une subvention par agent et par année civile. Les subventions ne sont pas cumulables sur le même séjour.
- Pour la subvention, la SRIAS considère le fonctionnaire et les membres de son foyer fiscal, ses enfants mineurs dans tous les cas et les petits enfants mineurs.
- Les aides financières de la SRIAS portent sur des séjours de 5 jours consécutifs minimum et de 15 jours consécutifs maximum.
- Une subvention unique peut être attribuée pour des séjours se déroulant dans 2 établissements distincts si consécutifs.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2022. Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS	
Barèmes pour les couples et les familles	
Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
≤ à 900€	70% des frais de séjour avec un maximum de 1200€
Entre 901 et 1500€	50% des frais de séjour avec un maximum de 600€
Entre 1501 et 3000€	30% des frais de séjour avec un maximum de 200€
Barèmes pour les personnes seules	
Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
≤ à 1500€	70% des frais de séjour avec un maximum de 1200€
Entre 1501 et 3000€	50% des frais de séjour avec un maximum de 600€



Toutes nos promos et bons plans
sur www.vtf-vacances.com